

FICHE 4

Assurer la continuité pédagogique

Cadre général

La continuité pédagogique désigne l'ensemble des actions (dans et hors la classe) qui permettent d'adapter l'organisation d'un établissement afin de limiter les impacts des crises de toute nature sur la poursuite des apprentissages et le bien-être des élèves. Elle repose sur une organisation adaptée, anticipée et collective.

Le plan de continuité pédagogique (PCP), adopté à l'échelle de l'école ou de l'établissement, est un document de référence. Actualisé à chaque rentrée, il constitue le cadre dans lequel inscrire l'anticipation des vagues de chaleur. Le directeur d'école et le chef d'établissement en assurent la mise en œuvre concrète et ont la responsabilité de veiller à la continuité pédagogique, en lien avec les équipes pédagogiques. Les enseignants exercent leur liberté pédagogique dans les contenus et méthodes.

L'enjeu n'est pas d'imposer des solutions techniques, mais de prévoir un cadre favorisant une bonne coordination entre

tous les acteurs, en vue de maintenir un lien éducatif de qualité tout en garantissant la sécurité et la santé des élèves et des personnels.

L'évolution du climat rend les vagues de chaleur plus fréquentes, imprévisibles ou prolongées. Dans ce contexte, cette fiche propose des pistes pour anticiper ces situations en identifiant certaines priorités, comme le maintien du contact avec les élèves, qui participe pleinement de la continuité pédagogique, sans pour autant relever d'un enseignement formel.

Mise en œuvre

PHASE 1

Anticiper

Chaque école ou établissement dispose d'un **plan de continuité pédagogique**¹⁹ (PCP) actualisé à chaque rentrée. Ce plan doit être connu des équipes et accompagné d'un suivi régulier des coordonnées des familles, afin de garantir la possibilité de communiquer rapidement en cas d'urgence.

Il précise notamment, en tenant compte des contraintes locales (par exemple technologiques ou climatiques) :

- les modalités de contact et de suivi des élèves et des familles ;
- les alternatives prévues pour les élèves sans accès au numérique (supports papier, appels téléphoniques) ;

→ Chaque académie déclinera le plan selon les modalités qui y sont précisées, tout en tenant compte des spécificités de chaque territoire, notamment dans les Outre-mer. Les seuils de référence et de déclenchement des mesures seront adaptés à chaque territoire ultramarin.

¹⁹ « Préparer son plan de continuité pédagogique », Guide de référence national, Éduscol, 2022.
<https://eduscol.education.gouv.fr/5058/preparer-son-plan-de-continuite-pedagogique>

- l'organisation pédagogique de référence en cas de fermeture : repères de travail hebdomadaires, consignes claires et modalités de suivi et d'évaluation.

Lors de la période de veille saisonnière des épisodes de fortes chaleurs (du 1^{er} juin au 15 septembre), des mesures peuvent être anticipées :

- informer les familles des scénarios envisagés ;
- rappeler aux équipes l'existence du PCP ;
- identifier les élèves les plus fragiles afin d'assurer un suivi prioritaire en cas de bascule ;
- envisager, avec les équipes pédagogiques, l'opportunité d'ajustements simples de l'organisation et, si nécessaire, l'activation du PCP sur la période.

L'objectif est de pouvoir réagir rapidement et de manière lisible si une fermeture est décidée, sans alourdir la charge des équipes et en donnant des repères clairs aux familles.

PHASE 2

Aménager le fonctionnement de l'école ou de l'établissement

Lorsque l'accueil reste possible mais sous une forme réduite, plusieurs scénarios peuvent être envisagés :

- Ouverture le matin, fermeture l'après-midi
Dans ce cas, les enseignements fondamentaux (français, mathématiques, disciplines principales) sont prioritairement dispensés en présentiel le matin. Les activités de l'après-midi (exercices d'application, lectures, productions écrites ou artistiques) sont assurées à distance, sous forme allégée.
- Accueil par niveaux ou en demi-groupes
Les élèves alternent présentiel et distanciel (par exemple : un jour sur deux). Ce dispositif garantit que chacun bénéficie d'un temps de présence à l'école, tout en permettant la régulation des effectifs. Le suivi pédagogique à distance s'appuie alors sur les créneaux initialement inscrits à l'emploi du temps, aménagés si nécessaire pour faciliter les cours virtuels ou les temps de travail en autonomie.

- Accueil partiel (élèves prioritaires)
Certains publics sont maintenus en présentiel (élèves en situation de handicap, élèves exposés au décrochage), tandis que la continuité pédagogique est assurée à distance pour les autres. Ce scénario suppose une communication claire avec les familles afin de garantir l'équité et d'éviter toute rupture de suivi.

L'équilibre entre présentiel et distanciel doit être explicité et respecté, afin de donner à tous les élèves des conditions similaires d'apprentissage.

PHASE 3

Fermer totalement l'école ou l'établissement

Lorsque l'école ou l'établissement est totalement fermé, l'enseignement bascule intégralement à distance et trois priorités s'imposent :

- Maintenir le lien
Chaque élève ou famille doit être contacté dans la mesure du possible, par téléphone, visioconférence ou messagerie, pour s'assurer de la progression des apprentissages et prévenir le décrochage.
- Coordonner les contenus
- Accompagner les familles
Des consignes claires sont données pour aider à organiser le travail de l'élève, en tenant compte de la diversité des situations familiales.

Une attention particulière est portée aux élèves sans équipement numérique, par la mise à disposition de supports papier et d'un suivi téléphonique renforcé.